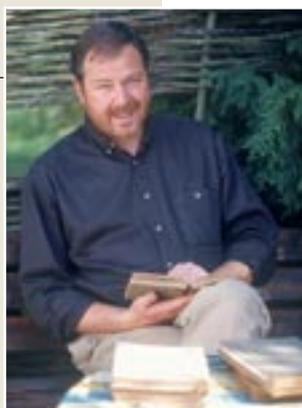




Besoins stratégiques

Luc NOËL



Namur, 30 janvier 2005. La salle est comble pour la traditionnelle réunion d'information des apiculteurs organisée dans le cadre du Programme européen Miel. Cent personnes resteront présentes durant toute la journée pour découvrir les réalisations et projets en Wallonie et bénéficier d'une information de fond sur les grandes questions du moment. À cette occasion, deux représentantes de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) sont venues présenter la nouvelle réglementation sur l'autocontrôle sanitaire. Dans le cadre européen, les législations dans le domaine vétérinaire, en matière d'hygiène et concernant les appellations sont désormais intégrées.

Concrètement, l'apiculture se révèle un secteur peu préoccupant pour les autorités par rapport à d'autres productions alimentaires. La stabilité des miels dont les dégradations éventuelles ne présentent pas de risques majeurs pour la santé publique fait en sorte que les normes ne sont guère contraignantes par rapport au lait ou à la viande. Mais des contrôles, financés par une taxe à charge des apiculteurs, seront néanmoins effectués. Comment les apiculteurs peuvent-ils évoluer le plus favorablement possible dans le cadre de la nouvelle réglementation ? En présentant un Guide de bonnes pratiques. Une fois celui-ci accepté, les apiculteurs qui souscrivent aux normes de travail établies dans le guide seront contrôlés non plus par l'AFSCA elle-même mais par des organismes agréés, à un coût moindre, le tout dans un système pouvant bénéficier d'une certaine souplesse.

Les organisations apicoles sont maintenant devant leurs responsabilités. Quels guides établir ? À côté du guide minimal répondant simplement aux normes légales, faut-il prévoir un guide plus élaboré permettant d'utiliser les possibilités d'appellation et donc de valorisation des miels ? La question est stratégique quant à l'avenir de l'apiculture en Wallonie et à Bruxelles. Il faut savoir que la régle-

mentation s'applique à tout apiculteur ne consommant pas dans son ménage l'intégralité de sa production. Même la diffusion gratuite du miel dans le cercle familial et des connaissances devrait faire l'objet d'une déclaration et donc de contrôles. L'identification de l'apiculteur étant effectuée par le biais d'un numéro d'exploitation, la liaison avec la TVA et la fiscalité des personnes physiques est établie. Comme ce fut déjà le cas lors de la mise en place de précédentes nouvelles contraintes administratives, il faut craindre qu'un nouveau contingent d'apiculteurs rejoigne le maquis des clandestins. D'autres à vocation essentiellement de loisir choisiront le profil familial strict en réduisant le rucher à une ou deux colonies. Il faudra non seulement accompagner les apiculteurs en les informant pour leur permettre de faire évoluer au mieux leur activité dans le nouveau cadre légal mais il faudrait aussi pouvoir élaborer un Guide des bonnes pratiques qui réussisse à conjuguer deux nécessités : maintenir une large présence de l'abeille dans nos paysages et soutenir le travail des apiculteurs à vocation économique. Une nouvelle fois, un travail dynamique est indispensable.

ÉVREUX, UN CONGRÈS RÉVÉLATEUR

Un autre fait marquant durant ces dernières semaines fut le congrès organisé à Évreux, du 11 au 13 février, par la FNO-SAD. Infrastructure inadaptée et inconfortable ? Thème important mais trop éloigné des préoccupations quotidiennes des apiculteurs ? Capacité de mobilisation en baisse d'une organisation ? Pourvu que ce rendez-vous qui ne fut pas à la hauteur des attentes des participants, les apiculteurs comme les exposants, ne constitue pas un handicap pour des manifestations futures.

Mais à Évreux, les débats entre apiculteurs attentifs à la santé de l'abeille ont toutefois permis de mettre en évidence un grand malaise. Voilà que les travaux des scientifiques dans le cadre des dépêrissements sont critiqués. L'approche multifactorielle développée par les chercheurs suit des voies intéressantes et importantes, mais actuellement, elle ne permet pas de crédibiliser les revendications de terrain à l'encontre de molécules. Les équipes de chercheurs ne travaillent pas prioritairement à fournir les preuves scientifiques des intoxications subies et un large parterre d'apiculteurs le leur reproche. La passion est vive et les camps se forment, comme s'il fallait nécessairement prendre parti pour une attitude ou l'autre. Cette situation est malsaine car elle ne peut que discréditer la situation aux yeux des autorités. Il faut préserver l'écoute du pouvoir politique car tout recul de l'intérêt pour ce dossier ne pourra en finale que bénéficier aux sociétés de produits phytosanitaires pour qui le développement du principe de précaution serait un grave frein économique.

Plutôt que de risquer de faire perdre toute légitimité aux travaux de recherches actuels, la situation telle qu'elle évolue ne plaiderait-elle pas plutôt pour la mise en place de dispositifs manquants ? Puisque que des données de terrain ayant une valeur scientifique irréfutable sont essentielles pour faire avancer dans l'immédiat la situation, ne faudrait-il que les centres techniques à la disposition des apiculteurs disposent de plus de moyens performants d'investigation pour mieux cerner les causes des dépêrissements ? On gagne toujours à construire plutôt qu'à détruire.

Luc Noël,
président